



## **RENTRÉE 2020/2021 DES CONSERVATOIRES**

### **Protocole de reprise des activités** **au CRC de Sèvres à partir du lundi 14 septembre 2020**

#### **Contexte**

Le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 (version consolidée du 31 août 2020) prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Son article 35 autorise l'ouverture au public des établissements d'enseignement artistique.

A l'appui des textes ministériels en vigueur et des préconisations formulées par la Direction Générale de la Création Artistique et différents syndicats professionnels, il est envisagé pour cette rentrée 2020/2021 d'appliquer des mesures adaptées à la nature des activités artistiques et pédagogiques des conservatoires permettant d'assurer la sécurité sanitaire des élèves et du personnel.

Ces mesures pourraient être le cas échéant modifiées au regard de l'évolution de l'épidémie.

**En matière de sécurité sanitaire**, les dispositions suivantes seront appliquées :

#### **Préalable**

Les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants ou à ne pas se présenter au Conservatoire en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au Conservatoire. Ils en informent l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments n'est pas interdit. Cependant, compte tenu de l'exiguïté des locaux et des parties communes au conservatoire de Sèvres, un seul accompagnant sera autorisé, uniquement pour les élèves du jardin musical (3, 4 et 5 ans) et pour les nouveaux arrivants pour la semaine de rentrée du 14 septembre

Le nettoyage et désinfection des mains sera obligatoire ainsi que le port du masque de protection et le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre sera de mise.

Un affichage des consignes et signalisations spécifiques sera présent dans les établissements.

## Port du masque

- Pour la circulation dans les espaces partagés (Bureaux, salles de réunion, couloirs, accueils, parties communes) :  
Port du masque obligatoire pour le personnel et les usagers de 11 ans et plus.  
Les dotations en masques chirurgicaux permettront d'équiper le personnel (1 masque par demi-journée et par personne). Elles permettront également de fournir un masque à chaque élève (et un éventuel accompagnateur) lors de sa première venue au conservatoire au cas où il n'en disposerait pas. Ensuite, le masque devra être fourni par les parents pour les élèves ou participants mineurs et il reviendra aux élèves majeurs de venir équipés de leur masque.
- **Durant les activités pédagogiques :**
  - . Port du masque obligatoire pour les enseignants à l'exception des moments où leurs activités ne le permettent pas (instruments à vent, chant, danse, art dramatique, etc).
  - . Port du masque obligatoire pour les élèves de 11 ans et plus inscrits en cours de formation musicale. Le port du masque sera recommandé pour les élèves de moins de 11 ans inscrits en formation musicale partageant cette même activité avec des élèves d'âge supérieur.
  - . Port du masque recommandé pour les élèves de 11 ans et plus s'agissant des autres pratiques si celles-ci sont possibles dans ces conditions.
  - . Mise en place de structures de protection en plexiglass (pare-postillons) pour la protection des élèves et des professeurs instrumentistes à vent et chanteurs.

## Distanciation physique

- **Pour la circulation dans les espaces partagés**
  - . Organisation des cheminements pour éviter que les personnes ne se croisent dans des espaces exigus (notamment dans les couloirs et les vestiaires).
  - . Pour éviter les attroupements, interdiction aux accompagnants de ne pas rester, dans la mesure du possible, au sein des bâtiments.
- **Durant les activités pédagogiques :**
  - . Les espaces et activités sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les participants (élèves et enseignants).
  - . Pour les cours, notamment de formation musicale, où la distanciation physique pourra difficilement être mise en œuvre, des consignes seront données concernant le port du masque (voir ci-dessus), la désinfection des mains, du matériel et des surfaces.

## Lavage des mains

- Le lavage des mains à l'eau et au savon est essentiel.
- **Du gel hydro alcoolique** sera également mis à disposition auprès du public, des élèves et des enseignants (à l'entrée de l'établissement et dans chaque salle de cours). Pour les élèves de moins de 11 ans, l'utilisation de gel hydro alcoolique se fera sous l'étroite surveillance d'un adulte.

## Désinfection des locaux et des matériels

- **Désinfection régulière des points de contact.**
- Pratique minutieuse de nettoyage humide du matériel technique et instrumental avec des produits contenant un tensioactif.  
Les équipements spécifiques (décors, barres de danse, etc...) et les instruments partagés (pianos, percussions) feront l'objet d'un nettoyage/désinfection avec un produit adapté (lingettes à usage unique ou bandeaux nettoyants) avant et après chaque utilisation. A défaut, notamment lorsque le nettoyage de certains équipements ou instruments n'est pas possible (harpe, percussions à peau...), il sera demandé aux élèves d'apporter leurs propres équipements/instruments. En cas d'impossibilité, il sera prévu un protocole spécifique avec désinfection des mains et port du masque.
- Demande faite aux élèves de venir avec leur propre petit matériel (stylo, cahier, carnet).

## Aération et ventilation des locaux

- Aération régulière des locaux ou maintien d'une ventilation mécanique en position de fonctionnement, sans recyclage de l'air intérieur.

Je vous remercie de limiter autant que possible l'accès au secrétariat. Merci de privilégier vos demandes par mail ([conservatoire@seineouest.fr](mailto:conservatoire@seineouest.fr)) ou par téléphone (01.45.34.73.60) le cas échéant, prendre un rendez-vous .

Dans l'espoir que ce protocole mis en place, contribue à une reprise des activités pédagogiques à la fois sereine et sécuritaire, l'équipe des professeurs, l'administration et moi-même sommes très heureux de vous retrouver au conservatoire de Sèvres.

Michel TORREILLES

Directeur du conservatoire de Sèvres